

# **PROCÈS-VERBAL RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 MAI 2023 à 20 H 00**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie le vendredi 12 mai 2023 à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Jean FAYOLLE, Maire.

Présents : Jean FAYOLLE, Gérard MEUNIER, Christine BOURNEZ, Jean-Paul GIRAUD, Pierre LOPEZ, Nadine CAVELIER, Béatrice RAOU, Christian ALLOIN, Jean-François TAMIN, Rachel DURAND, Isabelle DEVIS, Olivier MOTTE, Sandrine CORNIL, Frédéric ROZIER, Julien BUISSON.

Absents : Gilles COMTE (pouvoir à G. MEUNIER), Anne-Marie ALLOIN, Véronique BARBERET, Émilie GORDONS.

Nombre de membres en exercice	19	Nombre de membres absents	4
<b>Quorum</b>	<b>10</b>	<b>Nombre de membres présents</b>	<b>15</b>

Monsieur Pierre LOPEZ a été élu secrétaire de séance.

## **ORDRE DU JOUR :**

- **Travaux éclairage public 2023,**
- **Tirage au sort jurés d'assises,**
- **Décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation (y compris déclarations d'intention d'aliéner),**
- **Information sur demandes d'emplacement au port,**
- **Information sur référent déontologue des élus**
- **Questions sur les comptes-rendus transmis et retour sur les représentations de la municipalité dans les associations,**
- **Questions diverses.**

=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=

Le procès-verbal de la réunion de Conseil du 4 avril 2023 est approuvé à l'unanimité et signé par le Maire et le secrétaire de séance.

## **TRAVAUX ÉCLAIRAGE PUBLIC 2023**

Monsieur le Maire expose au Conseil que ces travaux d'éclairage public concernent le remplacement des ballons fluorescents par des LED. Les travaux prévus pour 2022 ont été commandés, mais ne sont toujours pas réalisés.

Monsieur GIRAUD précise qu'il reste 29 point lumineux ; ce seront les derniers à vapeur de mercure. Les voies concernées sont la rue du soleil levant, le hameau de Rodon, la rue de l'Orangerie, le chemin des Places et l'allée des Lilas. Le montant des travaux est de 42 517,30 € et le reste à charge de la commune : 25 510,38 €. Ces travaux avaient été prévus au budget primitif 2023. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Monsieur ALLOIN ajoute qu'après ces luminaires, il y aura les lampes à sodium qui seront à remplacer, pour économiser plus d'énergie encore. Mais pour celles-ci, il faudra remplacer le luminaire complet.

## **TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES**

Le tirage au sort des jurés d'assises a lieu.

## **DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION**

- Deux Déclarations d'Intention d'Aliéner ont été reçues depuis la précédente réunion de Conseil, qui concernaient les parcelles A 918 rue de la Libération et B 556 rue de la Libération également. Il a été décidé de ne pas exercer le droit de préemption urbain

## **INFORMATION SUR DEMANDES D'EMPLACEMENT AU PORT**

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il conviendrait de lister les documents à fournir par les plaisanciers pour demander un emplacement au port, notamment une attestation d'assurance et la carte de circulation du bateau. Il faudrait voir s'il convient de demander d'autres documents. Ces éléments pourraient être listés dans le règlement du port.

Monsieur ALLOIN suggère de poser la question à Monsieur le Président de l'amicale des plaisanciers.

Monsieur MOTTE se chargera de trouver la liste des pièces à fournir.

La péniche L'Infatigable est toujours en place dans le port, mais à ce jour sa propriétaire paye l'emplacement.

## **INFORMATION SUR RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DES ÉLUS**

Monsieur le Maire précise que depuis la précédente réunion de Conseil, ce point a été évoqué lors d'une réunion des Maires de Charlieu-Belmont Communauté. Les Maires présents ont suggéré de ne pas en désigner un. Aussi, le Centre de Gestion (CDG 42) propose de désigner un référent déontologue pour les élus mutualisé. Le coût serait de 10 € par élu et par an, auquel s'ajouterait un tarif par sollicitation.

Monsieur le Maire propose d'attendre la prochaine réunion des Maires de Charlieu-Belmont Communauté pour prendre la même décision que les autres communes.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire donne des précisions sur la demande faite par le SIADEP concernant le remplissage des piscines. En effet, le SIADEP demande que les usagers le préviennent

avant de remplir totalement ou partiellement leur piscine, car lorsqu'ils remplissent la nuit, cela crée une alerte de fuite et oblige à rechercher une éventuelle fuite inutilement.

- Monsieur le Maire informe le Conseil de l'atelier mobilité organisé par Charlieu-Belmont Communauté. Il précise que la fresque mobilité aura lieu à Briennon le 23 mai 2023, de 18 H à 20 H. Une rando-vélo gourmande est prévue le 28 mai 2023, avec trois parcours. La fête du jeu aura lieu également à Briennon le 10 juin 2023.
- Monsieur GIRAUD informe le Conseil que « Les voix d'eau d'été » auront lieu le dimanche 2 juillet 2023 à Briennon. Des mécénats d'entreprise sont recherchés.
- Une course cycliste semi-nocturne est prévue le vendredi 16 juin 2023.
- La prochaine réunion de Conseil aura lieu le vendredi 9 juin 2023. La date est imposée pour la désignation des délégués pour les élections sénatoriales. C'est un scrutin de liste, avec la parité hommes-femmes. Il faut huit délégués (5 titulaires et 3 suppléants). Les élections sénatoriales auront lieu le 24 septembre à Saint-Étienne. Le procès-verbal devra être déposé à la Gendarmerie de Charlieu à 21 H au plus tard. Monsieur le Maire propose de tenir cette réunion à 19 H, avec un ordre du jour léger (notamment la modification simplifiée du PLU pour la suppression d'un emplacement réservé, vers la Cure). Les prochaines réunions de Conseil pourraient avoir lieu les mardi 4 juillet 2023 et vendredi 8 septembre 2023.
- Madame BOURNEZ indique que des tables de pique-nique ont été installées sur le port. Elles semblent être bien utilisées. Un jeu-pyramide sera prochainement installé aussi.
- Concernant le projet d'une œuvre d'art en tuiles, Madame BOURNEZ dit qu'il y a deux candidats qui se sont inscrits.
- Monsieur le Maire a participé à une réunion de l'association des maires ruraux de la Loire au cours de laquelle le projet « zéro artificialisation des sols » a été évoqué, dans ses grandes lignes.
- Monsieur le maire a participé à une réunion avec Monsieur le Procureur de la République, qui proposait la signature d'une convention avec les Maires des communes pour une procédure dans laquelle sont déjà engagées Charlieu et Le Coteau.
- Madame BOURNEZ intervient au sujet de la petite enfance pour faire un point sur l'état des lieux des structures d'accueil petite enfance sur le territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 00.

Le Maire,  
Jean FAYOLLE

Le secrétaire de séance,  
Pierre LOPEZ